

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE LA
DORDOGNE

MAIRIE de LI



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2023



Nombre de conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mil vingt-trois le 13 février

Présents : 8 le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL

Votants : 8 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : le 08/02/2023

PRESENTS : Jean Claude HERVÉ - Johannès VAN STRIEN – Nicole HULOT – Éric HERVÉ
Jean-Michel LABROUSSE – Romain DELTEIL – Adeline RAIMBAULT – Francis MARIN

ABSENTS : Laurence NINNIN - Benoît BOUSSIQUET - Bruno DURAND

Secrétaire de séance : Francis MARIN

Début de séance 20h00

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023 :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023.

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Détermination du taux de ratios :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agent remplissant les conditions pour être nommé au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100% l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Vu la saisine du Comité Technique en date du 20/01/2023

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratios
Adjoint Territorial du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

2 – Régime indemnitaire RIFSEEP :

Vu l'avis du Comité Technique en date du 20/01/2023 relatif à la mise en place de critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux agents de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime.
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.
- Précise que la présente délibération remplacera la délibération du 20 février 2019.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} mars 2023.

3 – Consultation sur le projet de modification du périmètre du site « la Vézère » :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de modification du périmètre du site « la Vézère », tel qu'il résulte des travaux du comité de pilotage et du document d'objectifs validé le 21 septembre 2018, et dont la finalisation s'est poursuivie après le COPIL.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce nouveau périmètre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide le nouveau périmètre du site « la Vézère ».

4 – Admission en non-valeur :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant de 11 758,52 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de n'admettre en non-valeur que la somme de 9,54€.

5 – Convention avec la SARL l'Ancre de Salut :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention a été signée avec la SARL l'Ancre de Salut pour l'autorisation d'occupation du domaine public sur la place du Port de Limeuil. En ce qui concerne le remboursement des frais d'électricité ce sujet sera présenté lors du prochain conseil municipal.

6 – Prix achat et vente de terrains :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix d'achat et de vente des terrains par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de fixer le prix d'achat et de vente des terrains par la commune à 1,51€ le m².

7– Retrait de la délibération 01/2023 du 24 janvier 2023 :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 24 janvier dernier, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants a accepté l'adhésion de la CCVH au SMICTOM du Périgord Noir pour la collecte, le traitement et la valorisation des déchets sur le secteur de Coly et la commune nouvelle de Coly Saint-Amand et le retrait pour ce même secteur géographique du SMD3.

Cette délibération appelle des observations au regard de la légalité. En effet la CCVH est déjà membre du SMICTOM du Périgord Noir et du SMD3, il n'y a donc pas lieu de consulter les communes adhérentes de la communauté de communes de la Vallée de l'Homme relatif à l'adhésion ou au retrait de ces deux syndicats.

La délibération n° 01/2023 du 24 janvier 2023 étant sans fondement juridique, il est nécessaire de procéder à son retrait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte le retrait de la délibération n° 01/2023 du 24 janvier 2023.

8 – Devis pour achat d'un combiné griffe :

Monsieur le Maire présente deux devis pour l'achat d'un combiné griffe. Des informations complémentaires vont être demandées pour l'achat de ce matériel. Une décision sera prise au prochain conseil municipal.

- Informations diverses :

Un devis a été demandé à Monsieur Pierre Servier, architecte, pour la réalisation du permis de construire pour l'extension du dépôt communal.

Monsieur le Maire a rencontré la société Agorespace qui lui a fait une proposition d'une aire multisport.

La randonnée vtt et pédestre « Les Montées Paunatoises » aura lieu le dimanche 07 mai 2023 et passera sur la commune de Limeuil dans la matinée.

Une réunion des associations aura lieu le vendredi 24 février à 18h00 à la salle de la mairie.

La séance est levée à 22h04

Le secrétaire de séance,
Francis MARIN

Le Maire,
Jean-Claude HERVÉ